

## Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 09/06/2022

**Présents:** Mmes Pizard Chantal, Dustour Peggy, Michaud Christine, HEINIGER Jessica

Mrs Bregand Frédéric, Chenu Laurent, Gousset Jérôme, Signori Frédéric, Balloch Alexandre, Heuzebroc Franck, Lucereau Daniel

**Secrétaire de séance :** DUSTOUR Peggy

Début réunion 20H30

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

**« Règles de publicité des actes communaux »**

Ajout approuvé à l'unanimité des présents

### **1/Mise à jour des statuts de la CC JURA NORD :**

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les statuts de la CC JURA NORD pour restituer la compétence supplémentaire « **Création, aménagement, entretien et gestion de la zone de détente et de loisirs du Parc intercommunal de Gendrey** »

Il est donc proposé que les statuts soient modifiés, en supprimant dans la compétence supplémentaire « Création, aménagement, entretien et gestion de la zone de détente et de loisirs du Parc intercommunal de Gendrey »

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence « assainissement » est devenue obligatoire pour les communautés de communes. La CC JURA NORD profite de ces modifications des statuts pour remettre la compétence « Assainissement des eaux usées, dans les conditions de l'article L.2224-83 dans les compétences obligatoires.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 POUR, 1 Contre et 1 Abstention :**

- **APPROUVE** les modifications apportées aux statuts de la communauté de communes JURA NORD telles que inscrites ci-dessus.

### **2/ Indemnité de gardiennage de l'église :**

L'indemnité de gardiennage pour l'église s'élève à 479,86€ (annuel) pour un habitant de la commune.

M le Maire propose de renouveler Mme Marielle GODARD en tant que titulaire et Mme Chantale PIZARD en tant que suppléante.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ACCEPTÉ** que Mme GODARD Marielle soit titulaire pour le gardiennage de l'église  
Et Mme PIZARD Chantal suppléante.

**ACCEPTÉ** le versement d'une indemnité annuelle de 479.86€ au profit de Mme GODARD Marielle.

**DEMANDE** que les communes bénéficiaires de l'église participent à cette indemnité selon la répartition ci-dessous :

La Bretenière 23% de l'indemnité

Plumont 18% de l'indemnité

### **3/Remplacement de l'employé communal :**

Considérant le départ de l'agent technique en charge de l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux. M le Maire propose d'augmenter les heures de Mme HEINIGER sur la période estivale afin de répondre aux besoins de la commune.

Une annonce sera publiée prochainement pour un recrutement en septembre prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 10 Voix POUR et 1 Voix CONTRE

**AUTORISE :**

- la rédaction d'un avenant au contrat en cours de Mme HEINIGER, qui modifie le temps de travail hebdomadaire à savoir 15 heures par semaine du 20 juin au 31 août 2022.

**4/ Réforme des règles de publicité des actes communaux :**

Considérant l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021 et le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales. Ces textes répondant à un besoin de simplification du droit qui pèse sur les collectivités territoriales et leurs groupements, tout en préservant l'exigence démocratique d'accès à l'ensemble des citoyens aux décisions locales

**Principale modification « mettre un terme au caractère exclusif de la publicité papier, de sorte que la publication électronique devienne la règle »**

Les communes de moins de 3500 habitants ont le choix d'opter ou non pour la dématérialisation de la publicité des actes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**CHOISIT** de maintenir la publicité papier pour l'ensemble des actes pris la commune, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et pour la durée du mandat.

**5/ Questions diverses :**

- **Inauguration de la Vierge** : L'inauguration aura lieu le samedi 02 juillet 2022 en fin d'après-midi.  
Historique du monument- procession depuis l'église jusqu'à la Vierge, Inauguration, Bénédiction puis verre de l'amitié.
- **Mutation** : La secrétaire de mairie a demandé une mutation pour intégrer les services de la CC JURA NORD.
- **Affouage façonné** : Le tirage des lots aura lieu le vendredi 24 juin entre 17h et 18h. Une invitation sera donnée aux affouagistes concernés.
- **Soirées Pizza** : La prochaine soirée aura lieu le vendredi 17 juin 2022.

Séance levée à 22h10.

Le secrétaire

Le Maire